



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 03

Séance du mardi 6 janvier 2026 à 19 h 40

Date de convocation du conseil : mercredi 31 décembre 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Fabien DUPIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFFLALO donne procuration à Alain DRIOT.

OBJET : Demande de subvention Etat au titre de la DETR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le diagnostic patrimonial réalisé au cours du premier semestre 2024 par le cabinet d'Architecture Croisée d'Archi sous la direction des services de la Direction Régional Affaires Culturelles (DRAC).

Considérant que ce diagnostic a permis de définir un programme global de rénovation avec une proposition de phasage de travaux estimés en phase APS à hauteur de 1 600 000 € HT.

Considérant qu'une première phase de travaux ciblant l'arrière cœur qui présente les points de fragilités les plus avancés a pu être démarrée fin 2025.

Considérant la seconde phase de travaux visant à poursuivre la mise en protection de l'édifice par la rénovation des toitures et façades et consistant à la réfection de la couverture de la nef.

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	116 040 €	60 %
Région			
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		77 360 €	40 %
Emprunt			
Total HT		193 400 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} septembre 2027

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2028

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 193 400 € HT.
- 2) **APPROUVE** le plan de financement exposé
- 3) **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 6 janvier 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,



Marie PAILLONCY



Le Maire,



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai